|  |  |
| --- | --- |
| C:\Users\l.dujardin\Desktop\photo cérémonie\Ministère%20des%20Armées%20et%20des%20Anciens%20combattants_CMJN.png | Service du commissariat des Armées  **Plate-Forme affrètement et transport**  **Division achats** |

**ANNEXE N° 6 AU RC**

**Trame du mémoire technique**

Le mémoire technique présente la solution technique proposée par le soumissionnaire en réponse au CCTP. Le document doit être lisible et exhaustif en faisant apparaître les éléments répertoriés aux points suivants.

Le soumissionnaire est libre d’intégrer à son mémoire technique tout élément supplémentaire qu’il estime nécessaire à la compréhension de son offre.

1. **Description de la capacité à répondre aux attentes formulées par le MINARM**
   1. Caractéristiques techniques des aéronefs (lots 1 et 2)

* Présentation générale :

Le soumissionnaire fournit les caractéristiques générales des aéronefs proposés. À ces caractéristiques sont jointes des photographies (vue extérieure de l’aéronef et vue générale de la tranche arrière).

* Avertisseurs lumineux :

Le soumissionnaire présente les caractéristiques des avertisseurs lumineux situés en tranche arrière.

* Éclairage de soute :

Le soumissionnaire présente les caractéristiques de l’éclairage situé en tranche arrière (éclairage de jour et de nuit).

* Porte latérale :

Le soumissionnaire précise le dimensionnement des portes latérales.

* 1. Documents administratifs et techniques (lots 1 et 2)
* Immatriculation des aéronefs :

Le mémoire technique fournit le certificat d’immatriculation de chaque aéronef.

* Navigabilité des aéronefs et autorisation de largage :

Le mémoire technique fournit les certificats de navigabilité et d’examen de navigabilité de chaque aéronef, ainsi que l’autorisation de largage.

* Déclaration SPO :

Le mémoire technique fournit la déclaration SPO et l’accusé réception de l’autorité de sécurité aéronautique.

* 1. Aire d’embarquement (centre de sauts) (lot 1 et 2) :

Le soumissionnaire décrit le centre de sauts et les infrastructures particulières :

- salle de pliage (capacité d’accueil et équipements dédiés) ;

- salle de réunion (capacité d’accueil et équipements dédiés).

Le besoin est présenté à l’article 18. du CCTP.

* 1. Plateforme d’embarquement civiles tierces dont Plateforme de Pau (Aéroport de Pau-Pyrénées) (lots 1 et 2) :

Le soumissionnaire fournit la liste des plateformes d’embarquement civiles tierces dont la plateforme de Pau (Aéroport de Pau-Pyrénées) proposées (identification des plateformes et localisation géographique) à l’annexe n° 2 du CCTP.

* 1. Développement durable (lots 1 et 2) :

Le mémoire technique décrit les mesures prises par le soumissionnaire ou le constructeur dans le cadre du développement durable.

Une liste des solutions proposées figure à l’article VIII. A. 2. du RC.

1. **Organisation du soumissionnaire en vue de la réalisation des prestations**

Le soumissionnaire présente l’organisation qu’il compte mettre en place dans le cadre du ou des futurs contrats. À cet effet :

* il désigne la ou les personnes habilitées à représenter la société auprès du RPA (noms, prénoms et fonctions au sein de l’entreprise) ;
* il décrit les équipes intervenant sur les différents aspects du contrat :
* organisation des missions de vol (hors pilotes) ;
* suivi technique, administratif et comptable.
* il communique la liste des pilotes mis à disposition, y compris le personnel de réserve (noms et prénoms).

1. **Couverture assurantielle**

Le soumissionnaire précise les caractéristiques de la responsabilité civile professionnelle et fournit les attestations d’assurance pour les contrats souscrits à cet effet.